

# LA LOI BLANQUER DITE « ÉCOLE DE LA CONFIANCE », QU'EST-CE QUE C'EST ?

## Faire taire toutes critiques des décisions gouvernementales

L'introduction, dès l'article 1, des notions « d'engagement » et d'« exemplarité » présage de la **volonté gouvernementale de vouloir étouffer toutes les critiques** de la part des agents et d'empêcher les revendications.

## Article 1

Fin de la liberté d'expression des enseignants

## Article 14

Des enseignants précaires et à bas coût avec des AED en responsabilité devant les élèves

## La création de l'AED-Professeur

*(étudiant L2 préparant un concours d'accès aux corps des PE)*

**C'est la création d'un vivier de remplaçants contractuels précaires (900€/par mois) et corvéable à merci sans garantie de titularisation.**

## La disparition programmée de l'école maternelle

Par dérogation, la scolarisation des enfants âgés de trois à six ans pourra se faire dans un **établissement d'accueil collectif**. Il s'agit ni plus ni moins au détour d'un amendement que de **transférer les missions relevant de l'école maternelle publique à des jardins d'enfants** municipaux, intercommunaux ou gérés par des associations privées, pouvant être de plus confessionnelles. **C'est la suppression de milliers de postes** de professeurs d'école de maternelle.

## Articles 2 à 4

Baisse des moyens pour les écoles maternelles publiques



## Article 9

Fin de l'évaluation indépendante

## Le pilotage du système éducatif par l'évaluation

C'est l'évaluation des établissements et des personnels en **s'appuyant sur l'évaluation des élèves**. C'est le pilotage par le résultat en lieu et place des programmes et horaires nationaux. C'est la mise en concurrence des établissements. **Ce seront, in fine, les personnels qui seront rendus responsables des difficultés d'apprentissage des élèves.**

## Renforcement de l'école Inclusive

C'est, entre-autre, la généralisation des PIAL, dispositifs visant à organiser la mutualisation des AESH dans un souci de rationalisation. **C'est la généralisation de la prise en charge de plusieurs élèves par un seul AESH et la suppression de milliers de postes d'AESH.**

## Article 5

Des inclusions systématiques, poursuite de la destruction de l'enseignement spécialisé

## Article 6

Création des EPSF, contre l'école communale et l'école du premier degré

## La création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux

C'est le regroupement de classes et d'écoles, de la petite section jusqu'à la troisième, à l'initiative des collectivités territoriales. Les EPSF seraient dirigés par un chef d'établissement, secondé d'un directeur-adjoint chargé du 1er degré et de la liaison école-collège. **C'est la fusion des corps et l'explosion des statuts particuliers pour supprimer des milliers de postes, à commencer par les postes de directeurs d'école.**

# LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE,

*Le projet de loi de transformation de la fonction publique, ce n'est ni plus ni moins que l'homologie de la loi travail et des ordonnances Macron. Cela démontre la nécessité de l'action interprofessionnelle.*



## TRANSFERT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT VERS LES GRANDES RÉGIONS

L'ordonnance fonction publique permettrait aux préfets d'organiser les services publics et de gérer les effectifs sans se préoccuper des ministères. **Elle permettrait au préfet de la grande région de déroger aux lois et décrets avec possibilité d'adaptation locale.**



## L'ÉLARGISSEMENT DU RECOURS AUX CONTRATS EN LIEU ET PLACE D'EMPLOIS STATUTAIRES

Possibilité est donnée de **nommer des contractuels sur tous les emplois de la fonction publique**. C'est la création du contrat de projet dans la fonction publique (réplique du contrat de chantier dans le privé mis en place par les ordonnances Macron), **qui n'ouvre droit ni à CDI, ni à une titularisation** et qui s'arrête lorsque le projet arrive à son terme.



## VOLONTÉ DE POUSSER VERS LA SORTIE DES MILLIERS D'AGENTS

La création de dispositifs d'accompagnement des agents dont l'emploi est supprimé, montre la volonté de **fermer de nombreux services**. C'est la mise en place de dispositifs (mise à disposition ou détachement du fonctionnaire auprès d'un organisme privé, mobilité interministérielle, indemnité de départ volontaire,...) permettant de **supprimer de nombreux postes de fonctionnaires y compris en transférant des missions au secteur privé**



## DÉMANTÈLEMENT DES STATUTS

C'est la **remise en cause des droits collectifs**, en particulier en matière de mutation et promotion, dans un objectif d'individualisation des rapports de travail. **C'est la remise en cause de l'égalité de traitement des fonctionnaires**.  
C'est également la **remise en cause des droits statutaires des agents sur les questions de congés (maladie, maternité, paternité, garde d'enfant, ...), de temps partiels, d'accidents et maladies professionnels, ...**



## LA REMISE EN CAUSE DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DU DROIT DES PERSONNELS DE SE FAIRE DÉFENDRE

Fusion CT et CHSCT pour **dissoudre les CHSCT** et **empêcher les revendications en terme de santé et de sécurité au travail**. Remise en cause des CAP et de leurs prérogatives. **Les CAP ne devraient plus traiter des promotions et mutations**. Elles ne seraient plus qu'un organisme de recours

